

La vie lycéenne

🎯 Valoriser l'engagement des lycéens

Enjeu : mieux reconnaître les responsabilités des lycéens et leurs initiatives au sein du lycée et en dehors.

Mise en œuvre :

- prise en compte de l'investissement des lycéens dans le cadre de la vie lycéenne et reconnaissance de leurs engagements dans le livret de compétences (circulaire n°2009-192 du 28 décembre 2009) ;
- abaissement de l'âge minimal (de 18 à 16 ans) pour siéger dans le bureau d'une association et au sein de la Maison des lycéens (circulaire en cours de préparation) ;
- extension des attributions du Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) pour participer à la mise en place de l'accompagnement personnalisé et à l'élaboration des conventions d'internat et de demi-pension ;
- renforcement du pouvoir conféré au vice-président du CVL : il peut désormais soumettre au conseil d'administration des avis et des propositions et faire part des comptes rendus de séance du CVL.

🎯 Renforcer les droits et les libertés des lycéens

Enjeu : moderniser les outils garantissant la représentativité des lycéens et renforcer la formation des élus.

Mise en œuvre :

- simplification du mode électoral pour la désignation des membres lycéens du CVL : les 10 élèves sont désormais élus pour 2 ans au suffrage universel direct, avec un renouvellement par moitié tous les ans ;
- redéfinition, avec les représentants lycéens du CNVL, des modalités d'expression individuelle et collective des élèves au sein de l'établissement

(liberté d'association, droit de publication, etc.) ;

- préparation d'une circulaire rappelant les moyens et les objectifs pour dynamiser et pérenniser la vie lycéenne : formation des élèves délégués, rôle des Délégués académiques et des référents de vie lycéenne, utilisation des fonds de vie lycéenne, etc.
- préparation pour la rentrée 2010 d'un Guide de l'élus lycéen, sous forme de fiches thématiques, téléchargeables sur le site national de la vie lycéenne (www.vie-lyceenne.education.fr).

🎯 Placer la culture au cœur de la vie lycéenne

Enjeu : favoriser la responsabilisation des lycéens par le développement de la vie culturelle au lycée.

Mise en œuvre :

- contribution de la Maison des lycéens au programme de la vie culturelle du lycée, en lien avec le projet d'établissement. Les lycéens deviennent ainsi les acteurs de leur parcours culturel en participant aux projets mis en place dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ;
- implication des lycéens dans les séances de cinéma organisées au sein du lycée (programmation, communication, débats, critiques, etc.).